

1. OBJECTIF et DOMAINE D'APPLICATION

Ce document décrit les consignes concernant la prise en charge par le SMUR, hors institution, des patients décédés suspects ou confirmés COVID 19.

2. DESTINATAIRES POUR APPLICATION

Professionnels du SAMU 49, équipes SMUR

3. DOCUMENTS LIES

DO 3275 : COVID 19 - Coronavirus / Consignes prise en charge patient décédé
DO 3244 Virus respiratoire émergent : Mesures d'hygiène à appliquer

4. REFERENCES

Guide méthodologie « Préparation au risque épidémique COVID-19 ». Ministère des Solidarités et de la Santé - 16 mars 2020

Infection au nouveau Coronavirus (SARS-CoV-2), COVID-19, France et Monde - Santé Publique France

5. Consignes de prise en charge des patients décédés suspects ou confirmés COVID 19 hors institution

Population concernée :

- Les patients décédés en SMUR primaire et suspects de Covid-19 (Selon définition des cas suspects de Covid-19 en vigueur au moment du décès)

Modalités de prise en charge :

- Directive ARS : absence de nécessité de confirmation de diagnostic = **ne pas réaliser de prélèvement**

Modalités de rédaction du certificat de décès :

- Remplir les informations administratives patient/médecin comme habituellement
- Obstacle médico-légal (lié à la suspicion de Covid-19) : **Non**
- Obligation de mise en bière immédiate dans un cercueil hermétique : **Non**
- Obligation de mise en bière immédiate dans un cercueil simple : **Oui**
- Obstacle aux soins de conservation : **Oui**
- Obstacle au don du corps à la science : **Oui**
- Recherche de la cause du décès : **Non**
- Si présence au moment du décès d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile : **Oui**
- Enlèvement de prothèse déjà effectuée par le médecin : **Non**

Quel que soit le contexte Covid, ne jamais enlever le PM en pré-hospitalier.

Validation	Approbation
Stephane MALBRANQUE Fonction et secteur d'activité : PH Médecine légale - Pôle NVMS Signé le 18/03/2020	Stephane MALBRANQUE Fonction et secteur d'activité : PH Médecine légale - Pôle NVMS Signé le 18/03/2020
Vérification rédacteur	
Catherine LANDEAU Signé le 18/03/2020	Fonction et secteur d'activité : Cadre supérieur de santé - Qualité Gestion des Risques

Modalités de prise en charge de la personne décédée :

- Prise en charge par les pompes funèbres choisies par la famille

6. DESCRIPTION DU PROCESSUS EN MODE DEGRADE (saisir le titre)

« Néant »

7. EVALUATION

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

NOM Prénom	Fonction	Secteur d'activité	Rôle
MALBRANQUE Stéphane	Praticien Hospitalier	Médecine Légale	Rédaction Validation Approbation
HAMDAN David	Praticien Hospitalier	SAMU 49	Rédaction
BRICHET Patricia	Cadre de Santé	SAMU 49	Rédaction